



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

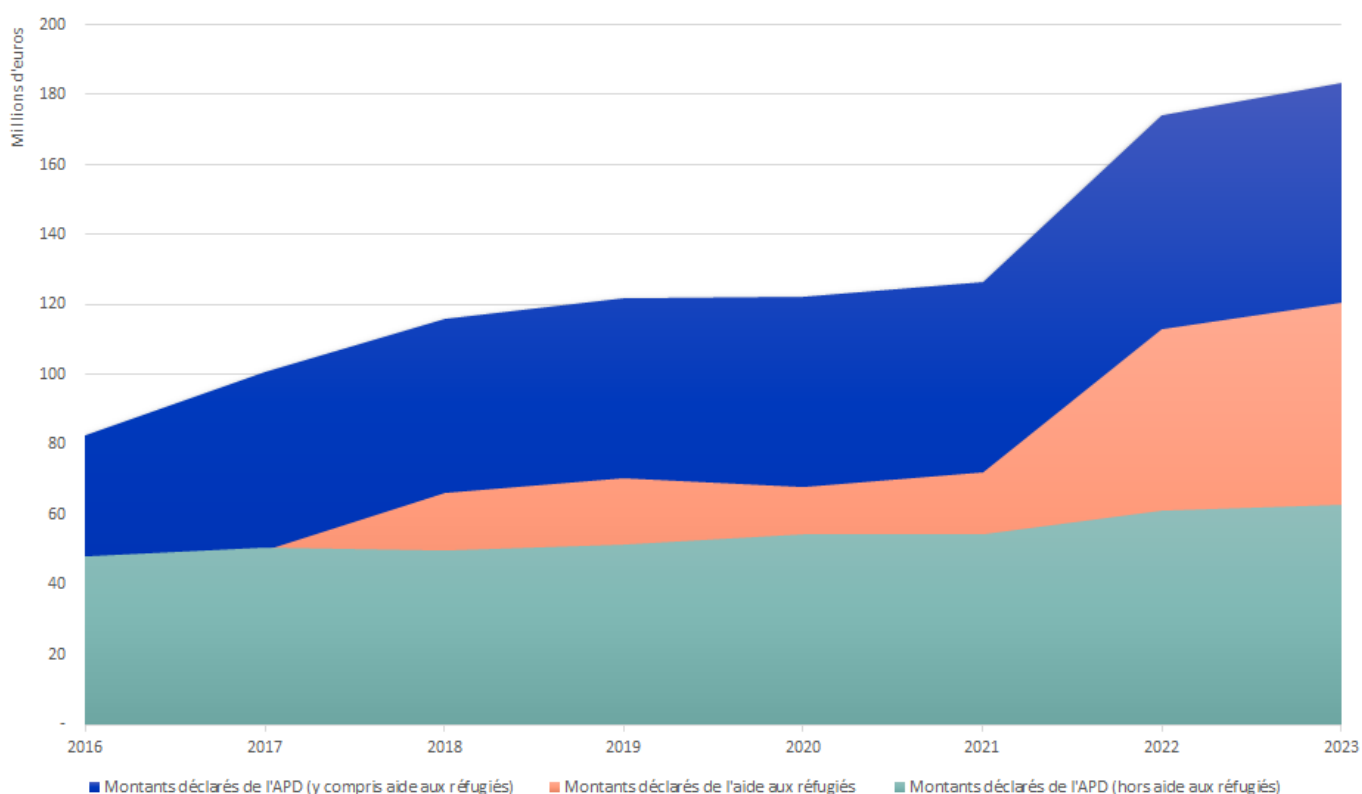
Les chiffres clés de l'aide publique au développement (APD) des collectivités territoriales en 2023

Campagne de déclaration 2024 sur les données 2023

L'APD des collectivités territoriales françaises représente un montant de **183,3 millions d'euros en 2023**, soit une augmentation de **+5,2% par rapport à 2022**.

Après une forte croissance de l'APD des collectivités territoriales en 2022, celle-ci progresse encore en 2023 pour atteindre 183,3 millions d'euros, soit une augmentation de +5,2% par rapport à 2022 et de +44,6% par rapport à 2021. L'aide aux réfugiés constitue la raison majeure de cette hausse.

Courbe d'évolution de l'APD depuis 2016



Les 5 principaux secteurs de l'APD des collectivités territoriales (hors aide aux réfugiés)



Eau et assainissement



Agriculture



Éducation et formation

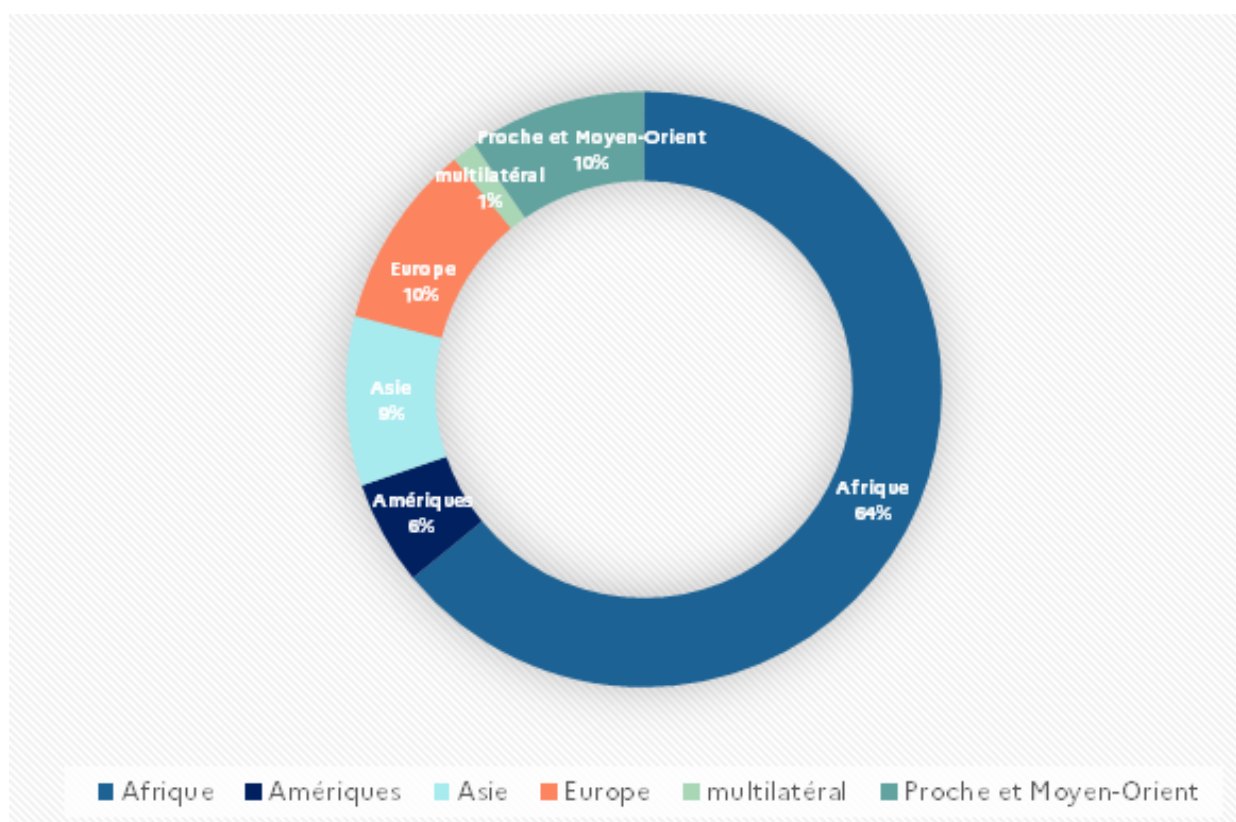


Gouvernement et société civile

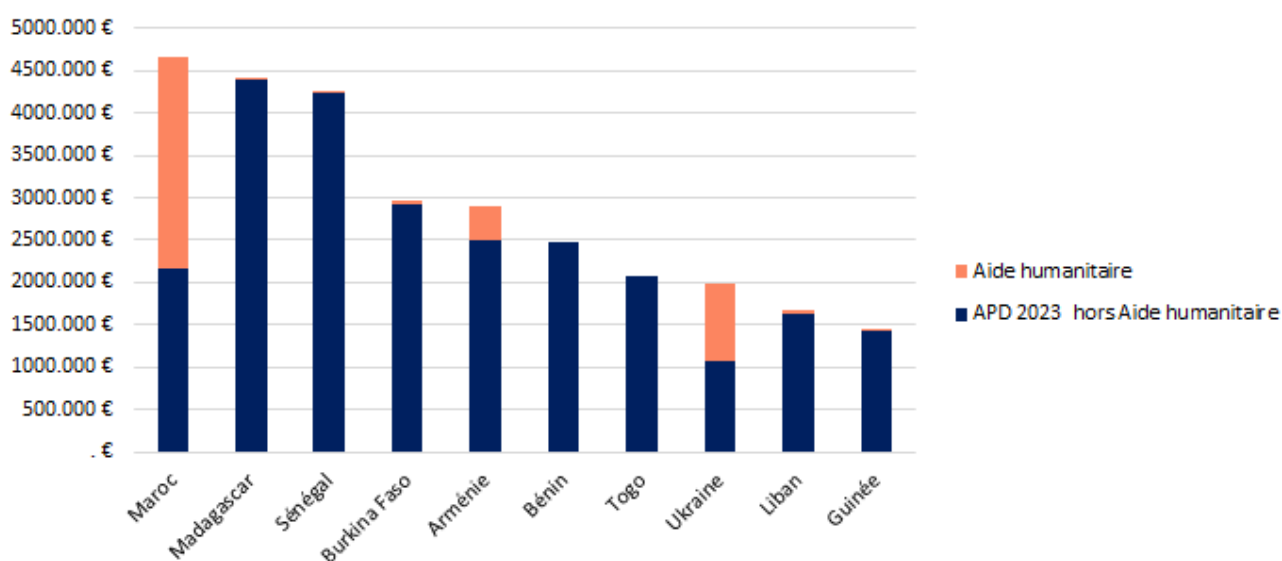


Aide humanitaire

Une aide toujours dirigée de façon majoritaire vers les pays africains avec une situation en Ukraine qui modifie les équilibres.

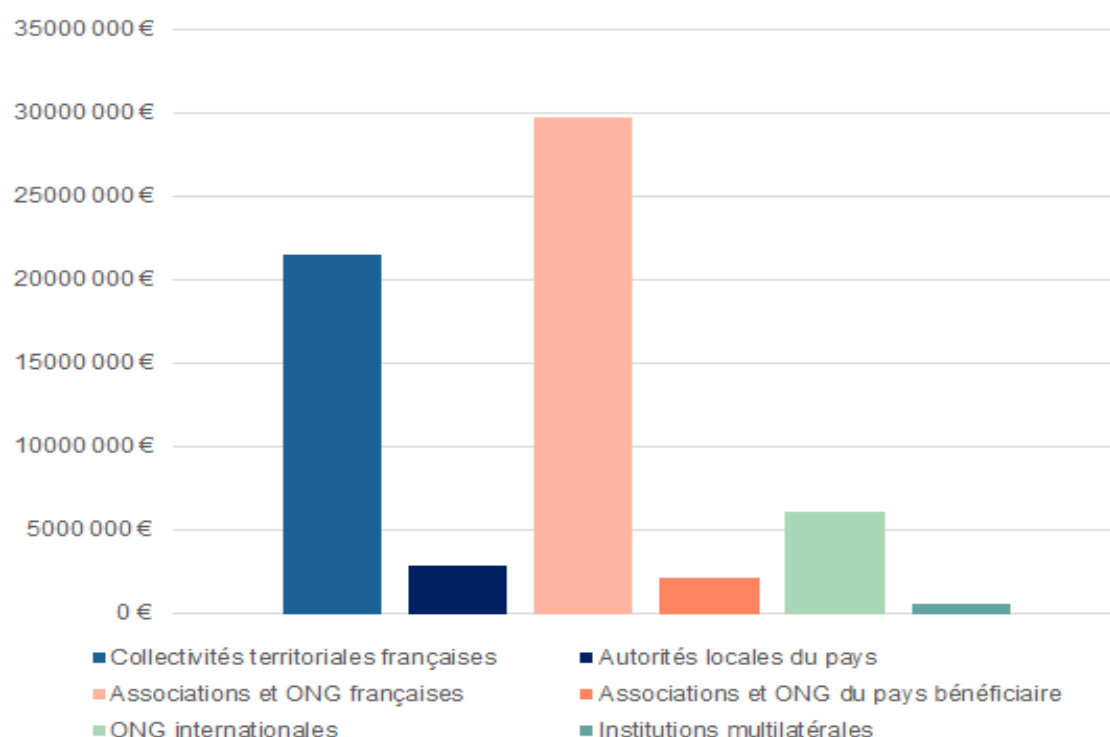


Le continent africain demeure le premier bénéficiaire des flux de l'APD (hors aide aux réfugiés) des collectivités en 2023. Viennent ensuite le Proche et Moyen-Orient à égalité avec l'Europe.



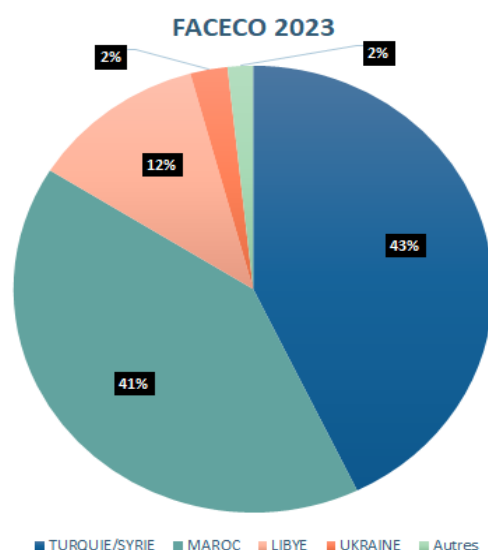
Le Maroc a bénéficié d'un fort élan de solidarité des collectivités locales françaises après le séisme qui a frappé le sud du pays en 2023. Quant à Madagascar et au Sénégal, leurs collectivités sont attachées à développer depuis de nombreuses années des partenariats avec leurs homologues en France.

L'APD mise en œuvre sur place est essentiellement réalisée par les collectivités françaises elles-mêmes et par les ONG françaises. La coopération décentralisée **s'oriente encore peu vers la localisation de l'aide.**

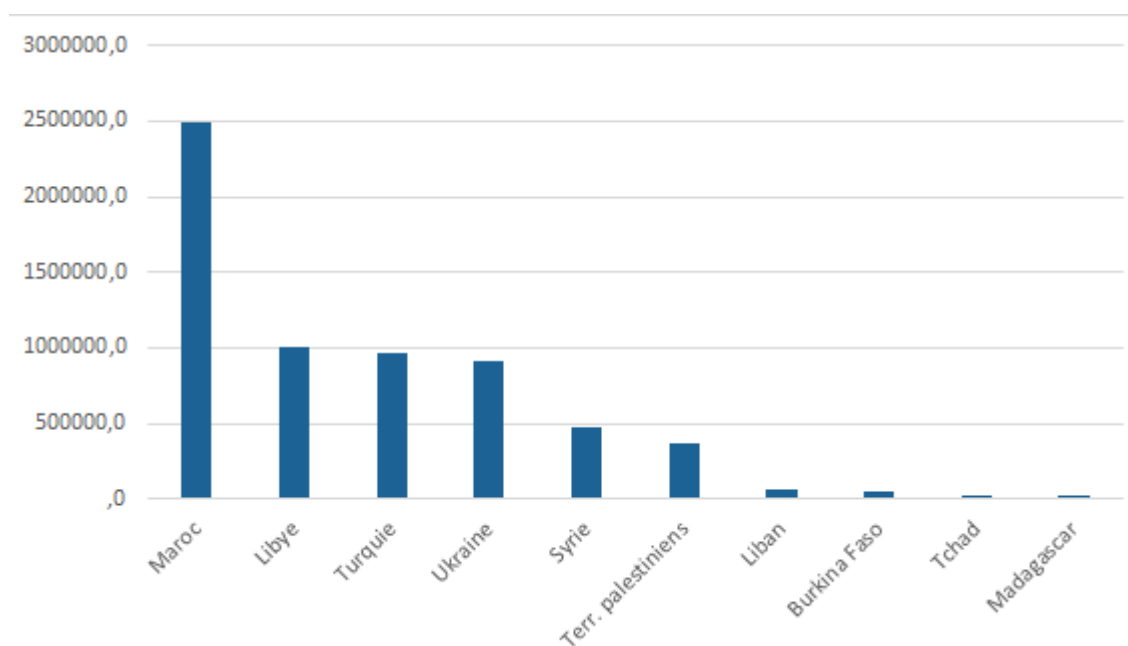


Focus : le FACECO

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco) est un fonds géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et abondé par les collectivités territoriales. Lorsque survient une crise d'ampleur, les collectivités peuvent ainsi financer l'aide humanitaire déployée par le ministère. En 2023, les collectivités se sont mobilisées après les séismes qui ont frappé la Turquie et le Maroc et sont venus en aide aux populations de l'Ukraine et de la Libye. Le montant total du FACECO en 2023 s'est élevé à **6,4 millions d'euros**.



L'**aide humanitaire** financée par les collectivités territoriales est depuis quelques années en constante augmentation, tant en volume qu'en proportion des fonds provenant de la coopération décentralisée. Les catastrophes naturelles (séismes, cyclones, sécheresse...) et les conflits armés sont toujours les principales causes de mobilisation. En 2023, l'aide humanitaire s'est élevée à **7,6 millions d'euros** contre 6,8 millions d'euros l'année précédente.



Un portail d'accès unique aux données de l'APD française

Conformément à la loi de programmation n°2021-1031 du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, une **base de données ouvertes**, regroupant toutes les informations relatives à l'aide publique au développement de la France, notamment les **données de l'aide des collectivités territoriales (pour les consulter, filtrer par coopération décentralisée)** est désormais disponible à l'adresse :

data.aide-developpement.gouv.fr

Portail des données de l'aide publique au développement de la France



Plus de 80% de l'aide des collectivités territoriales sont orientés sur les ODD de l'agenda 2030.

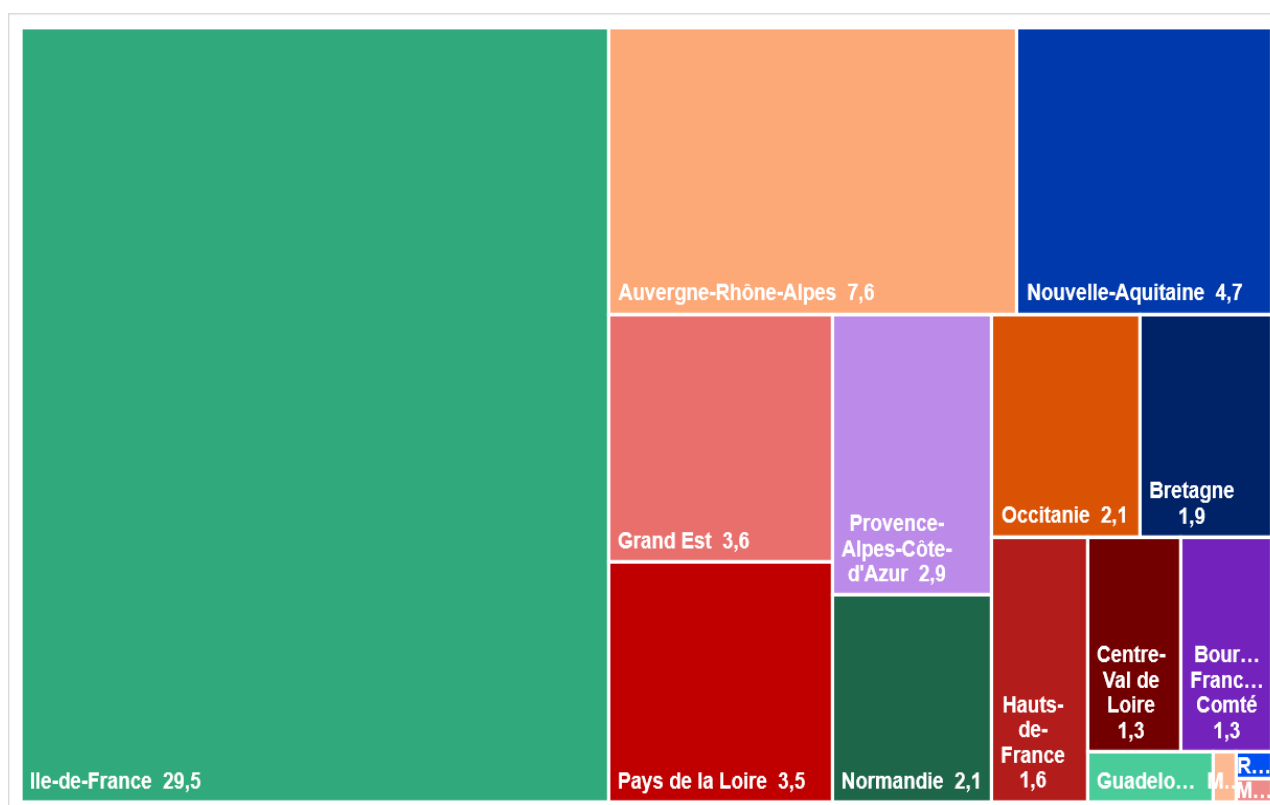
Volumes ciblant en premier lieu l'ODD



Une aide portée par les communes de plus de 100 000 habitants et les groupements de collectivités

Tous niveaux de collectivités territoriales confondus, **l'Île-de-France** est le 1^{er} contributeur de l'APD, emmenée par la ville de Paris avec 29,3M€ hors aide aux réfugiés.

Aide publique au développement des collectivités territoriales par région
(en millions d'euros)

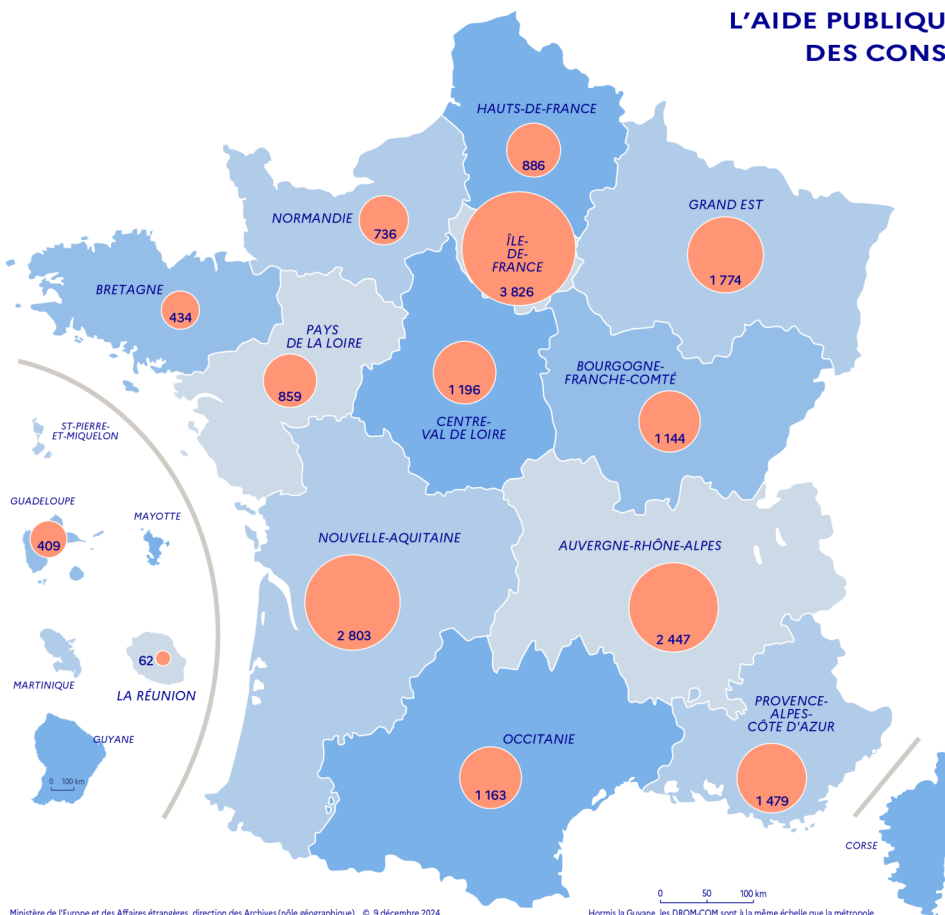


Cartes de France de l'APD par niveau de collectivités

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS RÉGIONAUX

Données de 2023
(hors réfugiés)

Source : Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile



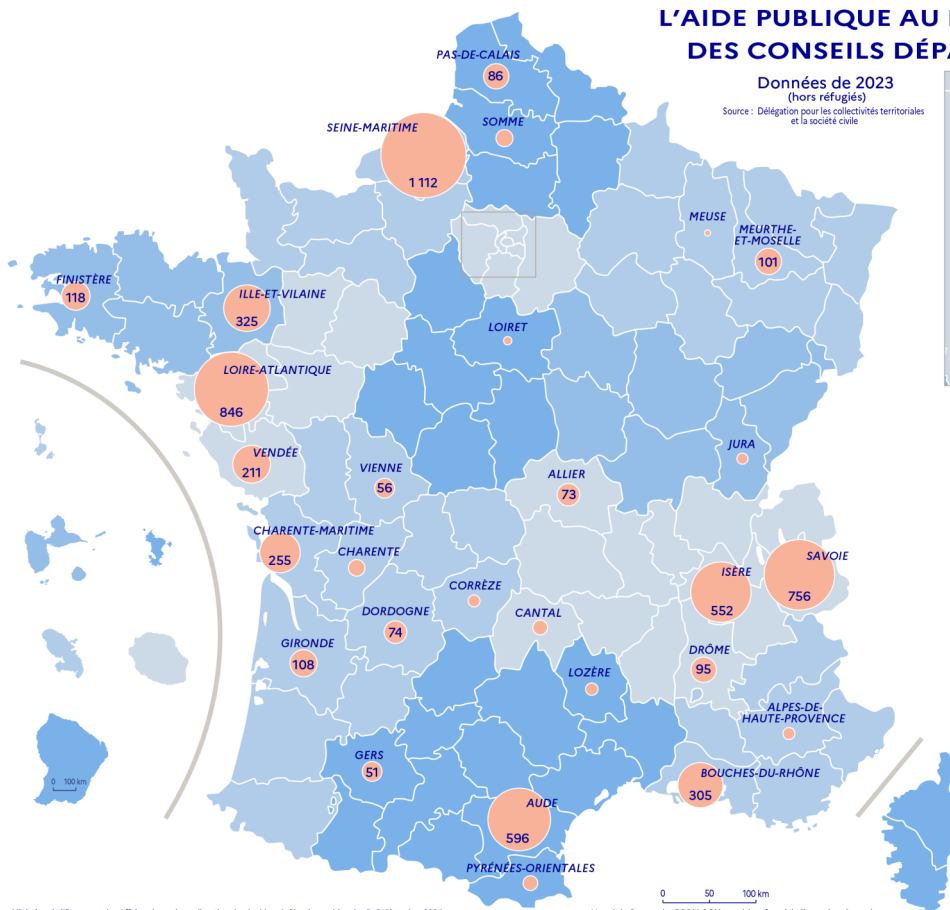
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives (pôle géographique) © 9 décembre 2024

Hormis la Guyane, les DROM-COM sont à la même échelle que la métropole.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

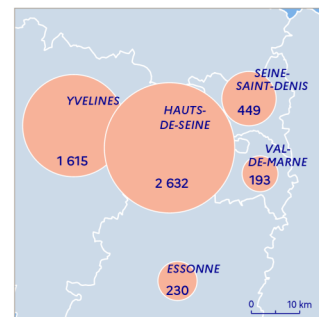
Données de 2023
(hors réfugiés)

Source : Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives (pôle géographique) © 9 décembre 2024

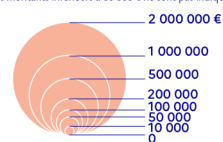
Hormis la Guyane, les DROM-COM sont à la même échelle que la métropole.



Montant

XX : montant en k€

Les montants inférieurs à 50 000 € ne sont pas indiqués

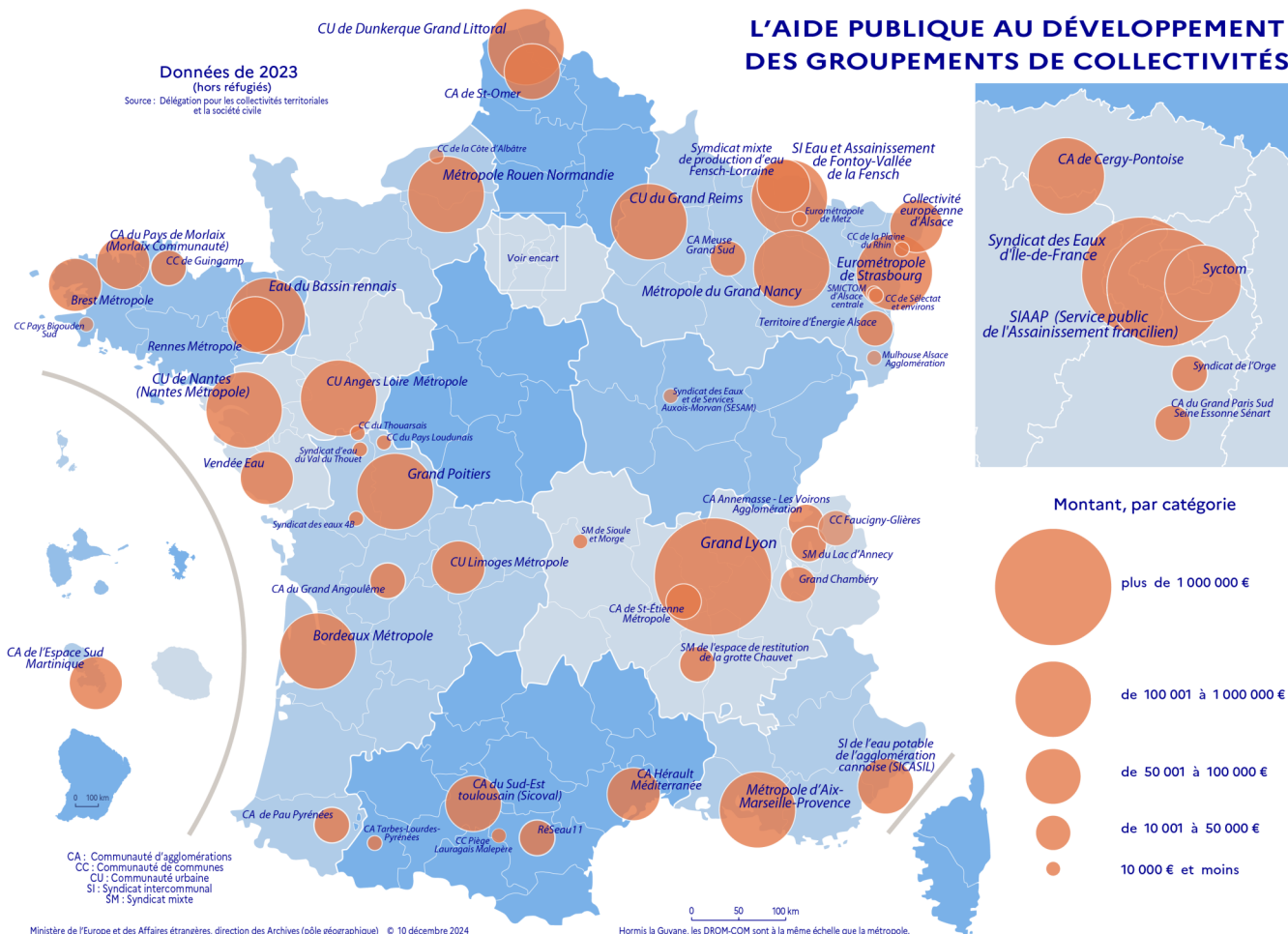


Les disques ont des surfaces proportionnelles aux montants

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS

Données de 2018
(hors réfugiés)

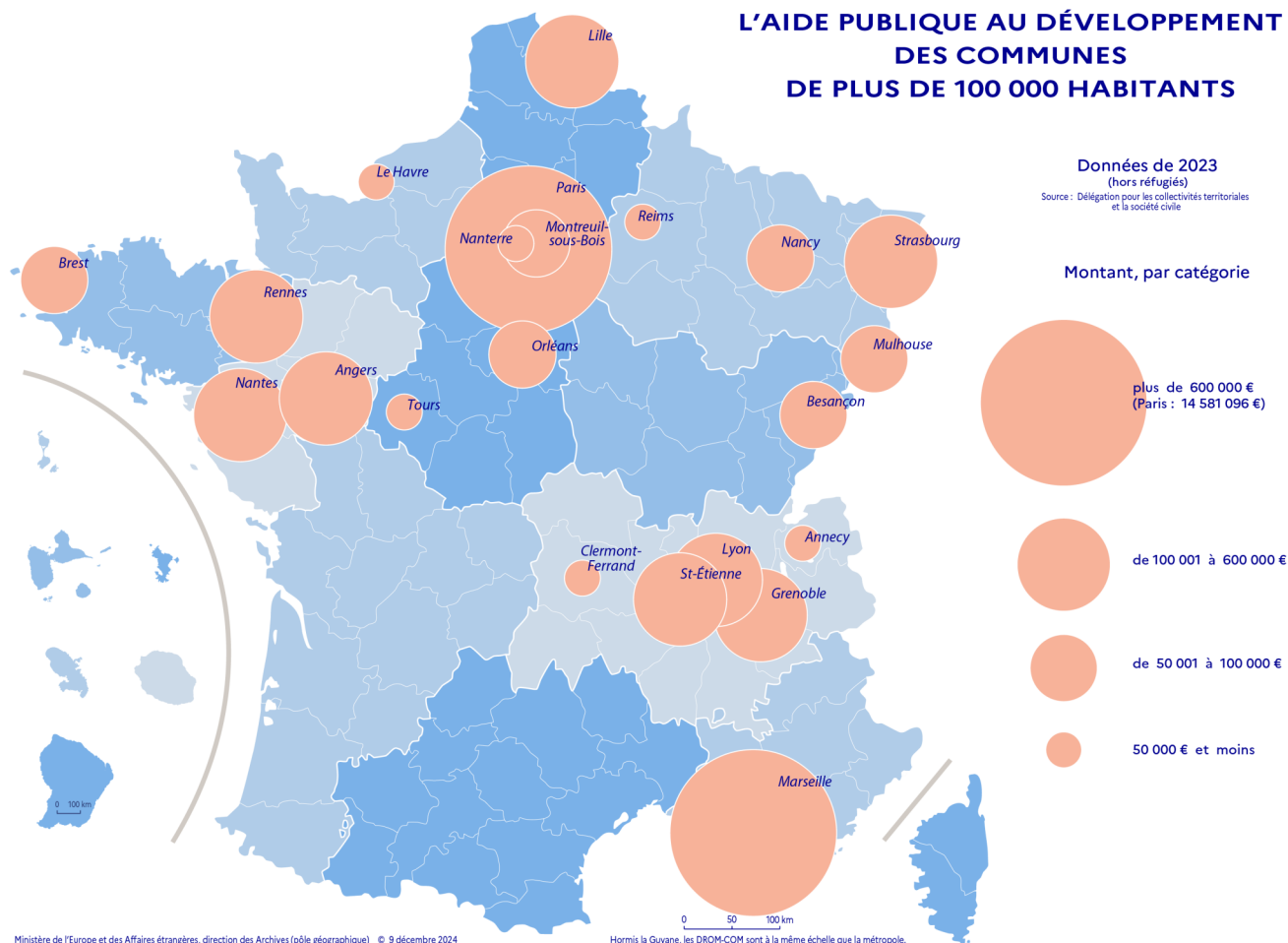
Source : Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile



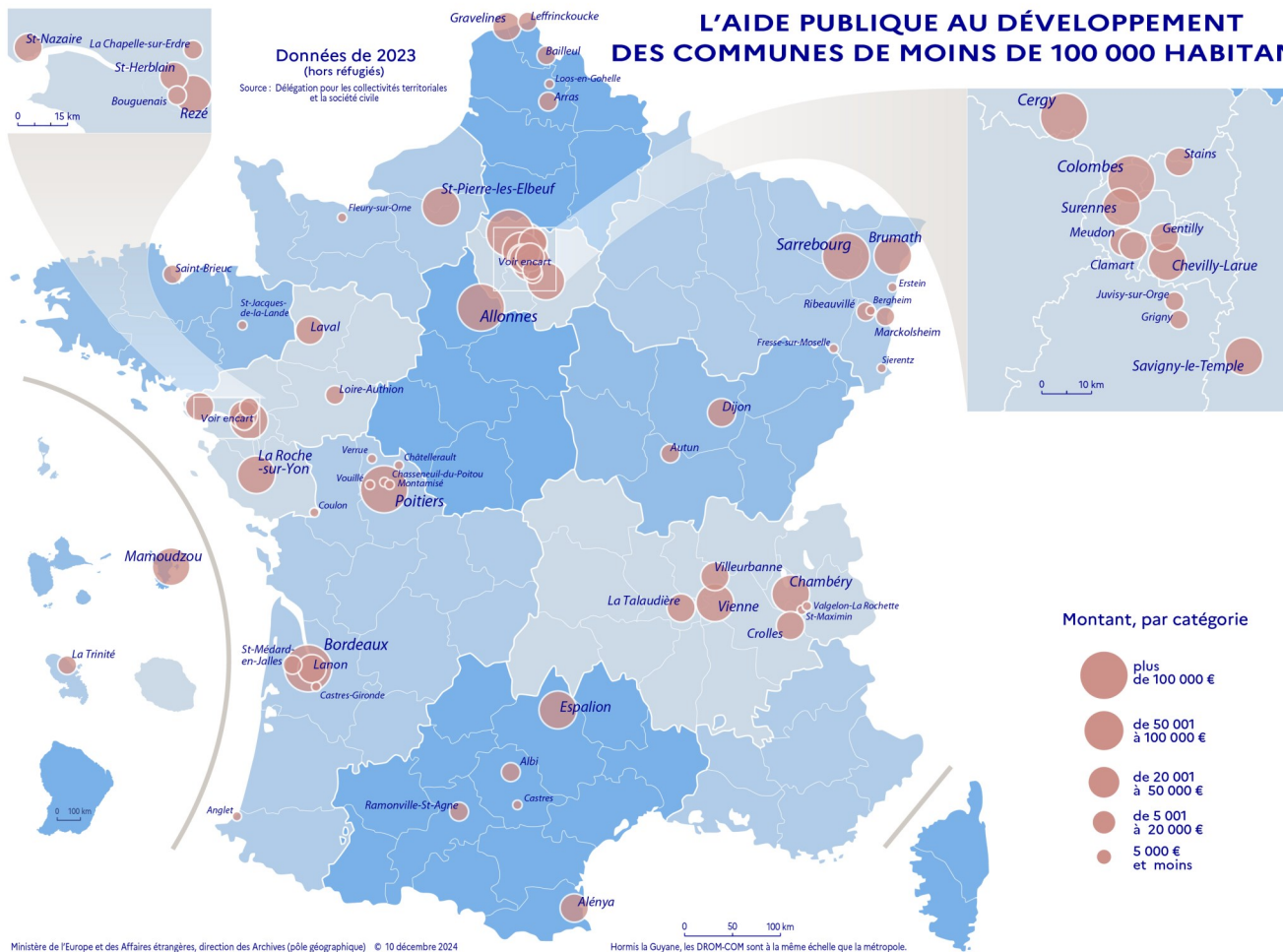
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives (pôle géographique) © 10 décembre 2024

Hormis la Guyane, les DROM-COM sont à la même échelle que la métropole

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS



L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 100 000 HABITANTS



Déclarer son APD à l'occasion de la campagne annuelle

La France est le **5^{ème} contributeur** mondial d'aide publique au développement (APD). **Les collectivités territoriales françaises contribuent à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :**

- en permettant à l'APD de **se diffuser dans les territoires** de nombreux pays partenaires. En 2023, **100 pays** étaient concernés par l'APD des collectivités françaises ;
- en **couplant l'APD à d'autres projets** non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc. ;
- en facilitant la **reconnaissance des autorités locales et régionales** comme des acteurs pivots pour le développement inclusif de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD, (article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales),. Ces données sont ensuite prises en compte dans l'APD de la France et figurent dans le rapport annuel du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

Instituée par la loi du 6 février 1992, la CNCD rassemble à parité les représentants de **8 associations** nationales de collectivités locales, des ministères concernés par l'action extérieure des collectivités territoriales et de **6 opérateurs** du MEAE.

Elle peut formuler toutes propositions visant à **améliorer et renforcer les modalités d'exercice** de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Son secrétariat général est assuré par la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV), Direction générale de la mondialisation (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15

diplomatie.gouv.fr/cnccd

01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-dctciv@diplomatie.gouv.fr